



# NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Néovacs pourrait devenir associé commandité de Pharnext

**Suresnes, le 24 janvier 2023 – 8h30 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce s’engager aux côtés de la société Pharnext S.A. (Euronext Growth Paris : ALPHA), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, dans le cadre du projet de transformation de celle-ci en société en commandite par actions (S.C.A.).**

Afin de refléter juridiquement l’engagement de Néovacs et protéger l’activité de la société Pharnext dans une période cruciale de création de valeur, le conseil d’administration de Pharnext a manifesté l’intention de transformer Pharnext, actuellement constituée sous forme de société anonyme, en société en commandite par actions. En cas de transformation de Pharnext en société en commandite par actions, la société Pharnext Développement, société par actions simplifiée contrôlée par Néovacs, en serait l’unique associé commandité, devenant ainsi responsable solidairement et indéfiniment des dettes de Pharnext.

Sur le plan de la gouvernance, Néovacs (représentée par Hugo Brugière, PDG de Néovacs et actuel PDG de Pharnext) deviendrait Président de Pharnext Développement, qui serait elle-même à son tour gérant de Pharnext.

Hugo Brugière déclare : « Néovacs est prête à inscrire son engagement aux côtés de Pharnext dans la durée pour révéler la valeur intrinsèque de celle-ci. Aujourd’hui, le décalage énorme entre l’estimation de la valeur des actifs de Pharnext, selon les travaux des analystes financiers, et le cours de Bourse nous expose à une prise de contrôle hostile et à vile prix. Ceci serait catastrophique alors que Pharnext approche de la fin de l’étude clinique pivot de Phase III internationale de PXT3003 dans la CMT1A, jalon majeur de création de valeur en cas de résultats favorables.

*Dans ce contexte, Pharnext souhaite se donner le temps et les moyens de rechercher sereinement un partenaire de long terme. Pour mémoire, Pharnext a créé à cet effet un comité ad hoc, constitué des meilleurs experts en la matière issus de son conseil et de son comité de direction. Ce partenariat pourrait se faire dans le cadre d’une opération en capital pouvant aboutir, à terme, à une prise de contrôle de Pharnext. »*

Les actionnaires de Pharnext sont convoqués en Assemblée générale mixte le 24 février 2023 à l’effet, notamment, de délibérer sur ce projet de changement statutaire.

## À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde<sup>®</sup>, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN $\alpha$  Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13<sup>ème</sup> congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde<sup>®</sup> » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)

Jérôme FABREGUETTES-LEIB  
Relations Investisseurs  
[neovacs@actus.fr](mailto:neovacs@actus.fr)  
01 53 67 36 78

Déborah SCHWARTZ  
Relations Presse financière  
[dschwartz@actus.fr](mailto:dschwartz@actus.fr)  
01 53 67 36 35